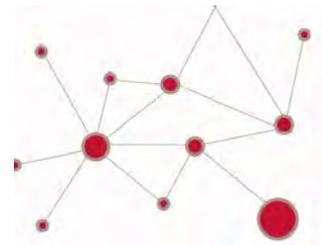


ACTUALITÉS SUR LES AIDES À L'EMBAUCHE



PRÉSENTATION

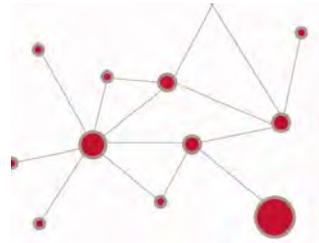
Présentation des partenaires

Les dispositifs d'aides :

- L'Aide exceptionnelle Plan de relance
- Le contrat CIE jeunes
- Les Emplois Francs
- Les Emplois Francs +
- L'Alternance et le VTE Vert
- Les aides spécifiques Travailleurs handicapés

Suivi d'un temps d'échange

- Questions/réponses



DISPOSITIFS 1/3

DISPOSITIF	PUBLIC ÉLIGIBLE	VOLUME D'HEURES	CONDITIONS	CONTRAT	AIDES MOBILISABLES
AIDE exceptionnelle à l'embauche jusqu'au 31/03/2021 <i>prolongé 31/05/2021</i>	Jeune - 26 ans <i>jusqu'au 31/05/2021</i> TH 26 et + <i>jusqu'au 30/06/2021</i>	Tps plein ou tps partiel	Salaire max 2x SMIC Aide versée au prorata / trimestre A partir du 01/04/2021 : Salaire max 1,6 x SMIC	CDI ou CDD minimum 3 mois	4000 € Non cumulable autre aide insertion état Demande adressée à l'ASP https://sylae.asp-public.fr/sylae/
CIE JEUNES - 26 ans et - 30 ans TH	- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi - BOETH Jeunes inscrits à la Mission Locale	mini 20h/hebdo jusqu'à 35h		CDD de 6 mois minimum ou CDI	Aide forfaitaire mensuelle de l'Etat 47% du SMIC horaire brut sur 35h maximum
Emplois Francs jusqu'au 31/12/2021					15000 € sur 3 ans pour un CDI (5000 € /an) 5000 € sur 2 ans pour un CDD 6 mois min(2500 € /an)
Emplois Francs + (aide boostée pour les jeunes de moins de 26 ans QPV) Aide mobilisable jusqu'au 31/05/2021	Jeunes suivis par une Mission Locale - moins de 26 ans résidant en QPV - inscrits à Pôle Emploi	Dans le cas d'un temps partiel l'aide est proratisée en fonction du temps de travail	Toutes les entreprises et associations peuvent bénéficier de l'aide à l'exception des particulier et employeurs publics. Vérifier l'éligibilité QPV : SIG Politique de la Ville et réaliser l'attestation d'éligibilité	CDD d'au moins 6 mois ou CDI , CDI intérimaire, contrat de professionnalisation	CDI temps plein: 17000 euros sur 3 ans 7000 euros la 1ère année 5000 euros les années suivantes CDD temps plein : 8000 euros sur 2 ans 5500 euros la 1ère année 2500 euros la 2ème année

DISPOSITIFS 2/3

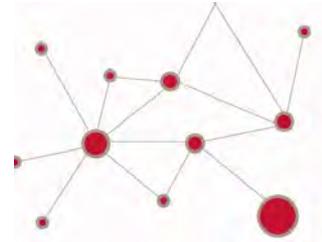
DISPOSITIF	PUBLIC ÉLIGIBLE	VOLUME D'HEURES	CONDITIONS	CONTRAT	AIDES MOBILISABLES
Aide à l'embauche d'apprentis / Plan de Relance #1jeune1solution (01/07/2020 au 28/02/2021) prolongé 31/03/2021 prolongé 31/12/2021	tous les apprentis en formation du CAP au MASTER	35h	si + 250 salariés <ul style="list-style-type: none"> ● 5% alternants d'ici 31/12/2022 ou ● 3% alternants au 31/12/2022 et +10% / 201 	CDD de 6 mois à 24 mois jusqu'à 4 ans si TH ou CDI	5000 € - 18 ans 1ère année 8000 € + 18 ans 1ère année soit 100% salaire -21 ans et 80% salaire 21 à 25 ans et 45% salaire +26 ans
Aide unique à l'embauche d'apprentis	apprentis jusqu'à BAC	35h		CDD de 6 mois à 24 mois jusqu'à 4 ans si TH ou CDI	4125 € la 1ère année 2000 € la 2ème année 1200 € la 3ème année
Aide à l'embauche contrat de professionnalisation / Plan de Relance (01/07/2020 au 28/02/2021) prolongé 31/03/2021 prolongé 31/12/2021	- 30 ans formation 15 à 25 % mini 150h diplôme ou Titre Pro jusqu'à Master ou CQP (ou contrats expérimentaux)	35h	si + 250 salariés <ul style="list-style-type: none"> ● 5% alternants d'ici 31/12/2022 ou ● 3% alternants au 31/12/2022 et +10% / 2021 DSN /mois à l'ASP	CDD 6 à 12 mois jusqu'à 36 mois si 16-25 ans sans diplôme, DELD tous âges, BRSA, ASS, AAH CDI 12 à 24 mois	5000 € - 18 ans 1ère année 8000 € + 18 ans 1ère année soit 50% salaire - 18 ans 65% salaire 18 à 20 ans 50% salaire 21 à 30 ans cumul d'aide OK : -emploi franc QPV -2000€/pôle emploi +26 ans non cumul aide emb. -26 ans
Aide à l'embauche contrat de professionnalisation	45 ans et + DE de 26 ans et +	35h 35h	demande dans les 3 mois suivant le début du contrat		2000 € 2000 € maxi aide forfaitaire de Pôle Emploi

DISPOSITIFS 3/3

DISPOSITIF	PUBLIC ÉLIGIBLE	VOLUME D'HEURES	CONDITIONS	CONTRAT	AIDES MOBILISABLES
Aide Exceptionnelle embauche TH de l'Etat (01/09/2020 au 30/06/2021)	disposer d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)	20h à 35h/hebdo	L'aide n'est pas mobilisable avec une autre aide ETAT, mais l'est avec les aides AGEFIPH	CDD de 3 mois minimum à CDI	4000 € maximum proratisé en fonction du nombre de mois et de la durée Hebdomadaire...mobilisable sur plateforme ASP https://sylae.asp-public.fr/sylae/accueil/cerfa.do
Aides majorées à l'embauche en contrat d'alternance AGEFIPH <ul style="list-style-type: none"> - d'apprentissage - de professionnalisation 	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés à partir de 16 ans, sans limite d'âge	Temps plein ou temps partiel (minimum 24h - si inférieur à 24h sur dérogation ou convention, la durée minimum est fixée à 16h)	Ouvertes pour les contrats prenant effet au plus tôt le 11 mai 2020 et au plus tard le 31 décembre 2021.	CDD de minimum 6 mois ou CDI	Le montant de l'aide varie selon la durée du contrat, avec proratisation en fonction du nombre de mois - apprentissage : de 1 000 € à 3 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 4 000 € pour un CDI - de professionnalisation : de 1 500 € à 4 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 5 000 € pour un CDI
Aide VTE Vert PME et ETI , à compter du 1er septembre 2020	BAC + 3 en alternance sur missions à thématiques environnementales	à temps plein	Rapport attestant la réalisat° de la miss° et la product° d'éléments probants jusqu'à 16 000 € de dépenses	CDD minimum 1 an (10 mois pour apprentis)	jusqu'à 8000 € cumulable aide exceptionnelle alternance plafond 4000€ non cumul Emploi Franc ni - 26, 1 seule par entreprise



AIDE EXCEPTIONNELLE D'EMBAUCHE PLAN RELANCE



AIDE EXCEPTIONNELLE D'EMBAUCHE

PLAN RELANCE

Pour le Recrutement d'une personne :

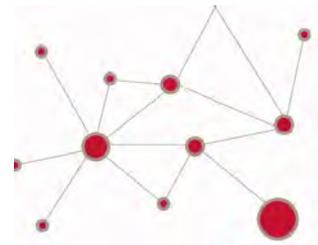
Jeune de 16 ans à 25 ans et/ou personne en situation de handicap de 26 ans et +

Temps plein ou temps partiel

CDD >ou égal à 3 mois minimum jusqu'au CDI

Montant de l'aide : 1000 euros par trimestre complet et effectué jusqu'à **4000 € maximum** non renouvelable pour les contrats signés entre le 01/09/2020 au 31/05//2021.
Cumulable avec les aides de l'Agefiph. Proratisation en cas de temps partiel.

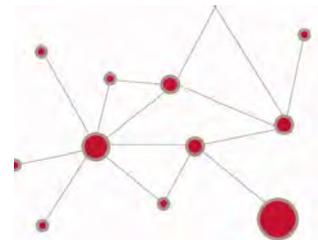
Faire sa demande dans les 6 mois suivant la date d'embauche via la **plateforme** **téléservice ASP Spécifique.**





CONTRAT INITIATIVE EMPLOI JEUNES

CIE JEUNES



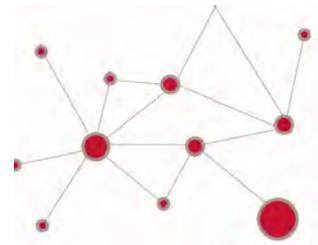
LE CIE JEUNES ?



- **Public éligible** : jeunes de moins de 26 ans - moins de 30 ans pour les TH
- **Durée hebdomadaire** de 20 heures minimum
- **Durée de la prise en charge des contrats** : 6 mois pour les CDD (conventions initiales et renouvellements possibles pour une durée maximale de 24 mois) et 12 mois pour les CDI.
- **Taux de prise en charge** unique par l'Etat de 47% de 20 à 35 heures hebdomadaires maximum
- **Mise en place d'un tutorat obligatoire, entretiens tripartites obligatoires**

Fiche synthèse

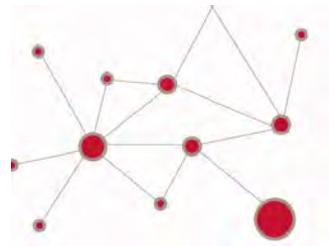
<https://www.fichier-pdf.fr/2021/05/03/fiche-cie-jeunes-2-1-1/>





EMPLOIS FRANCS

Prime à l'embauche



L'Emploi Franc ?



Objectif

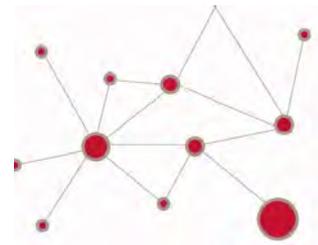
- Répondre, de manière innovante, aux inégalités que certains concitoyens subissent

Quoi

- Prime à l'embauche pour le recrutement en CDI ou en CDD (d'au moins de 6 mois) d'un résident d'un quartier prioritaire politique de la ville

Qui ?

- Toutes les entreprises et associations (exclus : particuliers employeurs, employeurs publics)
- Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi résidant dans un quartier prioritaire



L'Emploi Franc



Montant de l'aide

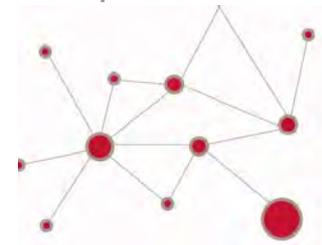
- Le montant de l'aide s'élève, pour un temps plein, à :
 - § **15 000 euros** sur 3 ans pour une embauche en **CDI** (5 000 euros par an)
 - § **5 000 euros** maximum sur 2 ans pour une embauche en **CDD** d'au moins 6 mois (2 500 euros par an)

Le montant de l'aide, versé semestriellement, est calculé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

La procédure : Vérifiez que la personne réside bien en QPV

- Renseignez son adresse sur <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>
- Si l'adresse est bien éligible, remplissez le formulaire de demande d'aide, disponible sur travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs/

Envoyez-le à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail





Le contrat Emploi Franc +

(aide mobilisable jusqu'au 31/05/2021)



Des emplois francs attractifs pour les **jeunes de moins de 26 ans résidant en QPV** :

- **17 000 € sur 3 ans** : 7 000 € la 1^{ère} année et 5 000 € les 2 années suivantes pour un **CDI**
- **8 000 € sur 2 ans** : 5 500 € la 1^{ère} année puis 2 500 € la 2^{ème} année pour un **CDD** d'au moins 6 mois

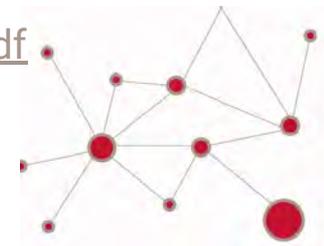
(montant de l'aide proratisé en fonction de la durée du contrat de travail, de la durée hebdomadaire du travail et des périodes d'absences du salarié qui n'ont pas donné lieu au maintien de sa rémunération.)

La procédure de déclaration est identique à celle de l'Emploi Franc

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_tout-savoir_emplois-francs-plus.pdf

[fiche synthèse](#)

<https://www.fichier-pdf.fr/2021/03/23/fiche-emplois-francs-2/>



Recruteurs, vous êtes à la recherche
d'un(e) salarié(e) ?



Une aide exceptionnelle au recrutement
d'apprenti(e)s a été créée !

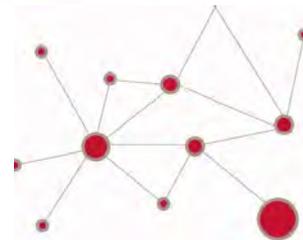
- Du niveau CAP jusqu'au niveau Master
- Pour toutes les entreprises
- Aide financière :
 - 5000€ pour un(e) apprenti(e) de - de 18 ans
 - 8000€ pour un(e) apprenti(e) majeur(e)

Pour en savoir + et identifier les candidats :
trouver la Mission Locale la + proche sur www.unml.info

ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage
Le contrat de
professionnalisation

5 000 à 8 000 €
d'aide pour recruter
un alternant



ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage Le contrat de professionnalisation

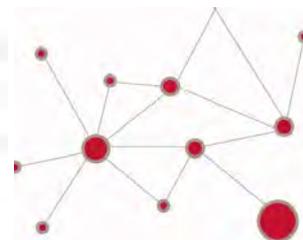
Contrat d'apprentissage (16 à 29 ans et cas particuliers après 29 ans)

Année de contrat	16-17 ans		18-20 ans		21 ans à 25 ans	
	% du SMIC	Montant (€)	% du SMIC	Montant (€)	% du SMIC *	Montant (€)
1 ^e année	27%	419,74 €	43%	668,47 €	53%	823,93 €
2 ^e année	39%	606,29 €	51%	792,84 €	61%	948,29 €
3 ^e année	55%	855,02 €	67%	1 041,57 €	78%	1 212,57 €

Contrat de professionnalisation (16-25 ans, DE + 26, RSA, ASS, AAH, API ds les DOM, ex CUI)

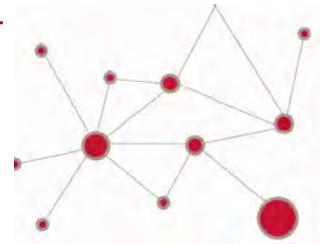
	moins de 21 ans		21 à 25 ans		26 ans et plus	
	% du SMIC	Montant (€)	% du SMIC	Montant (€)	% du SMIC *	Montant (€)
Sans bac	55%	855,02 €	70%	1 088,21 €	100%	1 554,58 €
Avec bac	65%	1 010,48 €	80%	1 243,66 €	100%	1 554,58 €

- * > ou égal à 85 % rémunération minimale prévue par la convention collective



ALTERNANCE / AIDE TECHNIQUE à l'EMPLOYEUR 1/4

- Aide à l'embauche **contrat apprentissage** 23 11 2020
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556>
- Aide à l'embauche **contrat apprentissage ou professionnalisation** 23 12 2020
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35391>
- **Apprentissage ou professionnalisation ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31704>
- **CERFA apprentissage**
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10103.do
- Contrat de professionnalisation et **lien vers le CERFA contrat de professionnalisation**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10338>
- **FAQ 21 12 2020**
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/article/faq-plan-de-relance-alternance>
- Le portail gouvernemental de l'alternance - **SIMULATEUR de calcul de salaires**
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/j_6/accueil



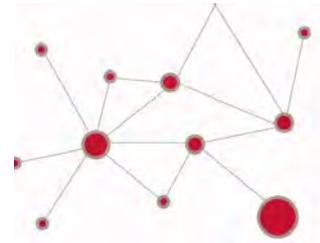
ALTERNANCE / AIDE TECHNIQUE à l'EMPLOYEUR 2/4

● Process pour obtenir l'Aide unique à l'embauche

- https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/upload/docs/application/pdf/2020-06/depliant-aide-unique.pdf
- **Inscription à SYLAE** <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>
- **Déposer le CERFA auprès de l'OPCO pour transmission à l'ASP**
- <https://www.CPFORMATION.COM/OPCO/LISTE-DES-OPCO/>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

● Déposer votre offre et rechercher un candidat

- sur la **BOURSE de L'ALTERNANCE** (site Région NA)
<https://www.apprentissage-nouvelle-aquitaine.info> candidat et employeur
- Aller sur **La Bonne Alternance** (site Pôle Emploi)
<http://labonnealternance.pole-emploi.fr>
- S'inscrire sur les **pages jaunes** et autres **annuaires professionnels**
<https://labonneboite.pole-emploi.fr> ou www.pagespro.com
- **SITES du PLAN DE RELANCE**
<https://www.talentsdici.fr> candidat et employeur www.1jeune1solution.gouv.fr
- annonces PRESSE et WEB RS (FB, Indeed, Le Bon Coin)
- **NOUS CONTACTER**



ALTERNANCE / AIDE TECHNIQUE à l'EMPLOYEUR 3/4

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

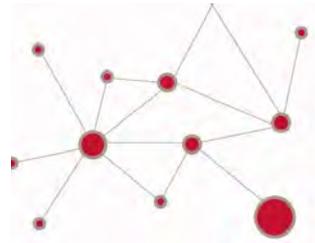
- **L'exonération des charges patronales** s'appliquent jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage
- **La taxe d'apprentissage** est maintenue, les dépenses liées à l'investissement dans les CFA sont déductibles (à partir de 2020)
 - 87% collectés par l'URSSAF ou la MSA, répartis par France Compétences aux OPCO pour financer l'apprentissage
 - 13% pour les financements au titre du hors quota
- **Exonération des charges sociales sur salaire** à partir du 1er janvier 2019

- pour le calcul des cotisations patronales,

1. l'abattement d'assiette de 11% sur la rémunération des apprentis est **supprimé**
2. les exonérations sont remplacées par la « **réduction Fillon** » - communément appelée "zéro cotisations Urssaf" consiste à baisser les charges patronales de l'employeur pour les salaires n'excédant pas 2 463,07 €
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24542>
(à partir du 1er octobre 2019 pour les contrats de travail de droit commun)

- l'exonération totale des cotisations salariales,

1. s'applique **sur la part inférieure ou égale à 79% du SMIC** (valeur du mois considéré)
2. **exonération de CSG et de CRDS**



ALTERNANCE / AIDE TECHNIQUE à l'EMPLOYEUR 4/4

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Exonération des cotisations sociales patronales** au titre de la réduction générale sur les bas salaires.
- Les **GEIQ sont exonérés de cotisations Accidents du travail/maladies prof.** cumulable avec l'aide de l'Etat pour l'accompagnement des bénéficiaires.
- **Prise en charge par l'OPCO des actions d'évaluation, d'accompagnement et formation** (frais pédagogiques, rémunérations, charges sociales légales et conventionnelles des bénéficiaires, frais de transport et d'hébergement.)
- Les **dépenses** exposées par les **employeurs de moins de 50 salariés au-delà des montants forfaitaires** peuvent être **financées par l'OPCO** au titre du plan de développement des compétences.
- **Embauche d'un demandeur d'emploi, 26 ans ou plus**, Pôle emploi verse 1 000 € au terme du 3ème mois du contrat et le cas échéant, 1 000 € au terme du 10ème mois. **45 ans ou plus** les versements sont de 2 000 Euros.
- **Pour l'embauche d'une personne reconnue handicapée**, du 11/5/20 au 31/12/21, l'Agefiph verse une aide de 1500 € pour un contrat de 6 mois, 2500 € de 12 mois, 3500 € de 18 mois, 4000 € de 24 mois, 4500 € de 36 mois et 5000 € pour un CDI. Possibilité d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle (jusqu'à 3000 €).
- Durée du temps de professionnalisation **bénéficiaires non pris en compte dans le calcul de l'effectif** (seuils sociaux et fiscaux (sauf accidents du travail et maladies professionnelles).
- **L'aide financière peut être cumulée** dans le cadre d'un Emploi franc.



Le VTE fait partie du plan '1 jeune, 1 solution'



Le Volontariat Territorial en Entreprise

dispositif national mis en place par Bpifrance au nom de l'État

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/je-recrute/articles>

Principales missions concernées :

- Réduction de l'empreinte carbone d'une entreprise
- Amélioration de l'impact environnemental d'une activité
- Transition de la chaîne logistique

Le VTE vert est accessible aux :

- PME et ETI
- Étudiants (à partir de bac +2)
- Jeunes diplômés (jusqu'à 2 ans en sortie d'études)

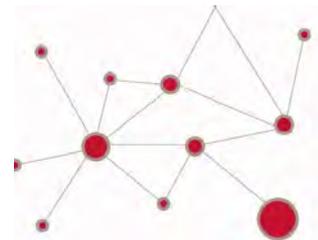
Il peut être réalisé en :

- Alternance (minimum d'un an)
- CDD (minimum d'un an)
- CDI
- Pas de stages possibles

Une aide de **8 000 €**, financée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'ADEME, sera versée par Bpifrance pour le recrutement d'un jeune – diplômé ou en cours de formation – qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise

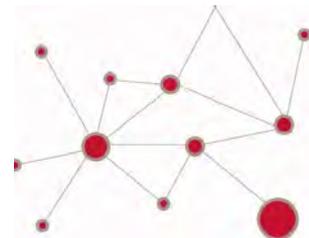
Comment en bénéficier ? déposez votre demande d'aide auprès de Bpifrance sur mon.bpifrance.fr dans les 6 mois

- [En savoir plus sur l'aide](#)
- <https://www.vte-france.fr/wp-content/uploads/2021/03/FLYER-VTE-VERT-1J1S.pdf>
- Le courriel : [vte\[@\]bpifrance.fr](mailto:vte[@]bpifrance.fr)



Handicap, apprentissage et alternance

Une chance
pour tous,
un avenir
pour chacun.





L'ALTERNANCE POUR LES BÉNÉFICIAIRES



DE L'OBLIGATION D'EMPLOI



- Pour les personnes en situation de handicap pas de limite d'âge
- Des aides financières de l'AGEFIPH aux entreprises en complément des aides de l'Etat dont 2 aides excellentes.

En contrat d'apprentissage de 1 000 € à 3 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 4 000 € pour un CDI

En contrat de professionnalisation de 1 500 € à 4 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois et 5 000 € pour un CDI

permet à l'entreprise de bénéficier jusqu'à 13 000 € pour l'embauche d'une personne handicapée en alternance.

Retrouvez tout en détail sur : www.agefiph.fr et www.handicap.gouv.fr

Ces deux aides sont ouvertes pour les contrats conclus entre le 11 mai 2020 et le 28 février 2021 prolongé 31 déc. 2021.

CAP EMPLOI accompagne dans la sécurisation du parcours de formation et de l'emploi :



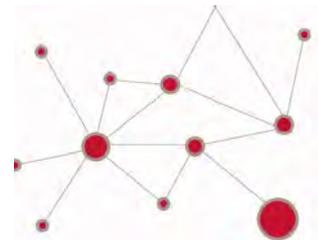
Aménagement du temps de formation

Matériel pédagogique



Aménagement en entreprise

Accompagnement de l'employeur à la mobilisation des dispositifs

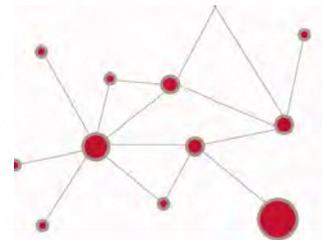


EMPLOI ET HANDICAP

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Les aides et prestations à la compensation du handicap mobilisables dans le cadre de l'emploi

Personnes

PAS : Prestations d'appui spécifiques
Auditif, moteur, visuel, mental, psychique, cognitif - *apporter un appui expert (identification des conséquences du handicap et moyens de compensation)*

Aide au parcours vers l'emploi - 500€ maximum

Plateforme Epatech - prêt de matériel

Aide aux déplacements en compensation du handicap - 5 000€ maximum

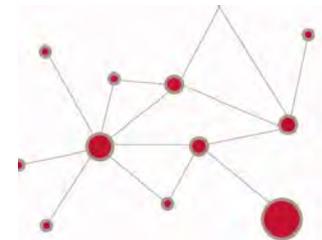
Employeurs

Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle - 3 000€ maximum

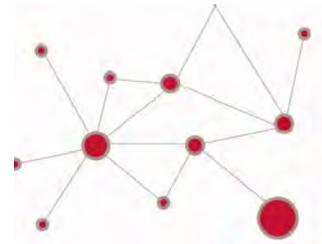
Aide à l'adaptation des situations de travail - montant évalué à chaque situation

Aide à la reconnaissance de la lourdeur du handicap - Montant annuel : 5 637.5€ taux normal - 11 223.75€ taux majoré

Etude préalable à l'aménagement des situations de travail - *Analyse de la situation de travail et identification de solutions par un ergonome*



QUESTIONS RÉPONSES





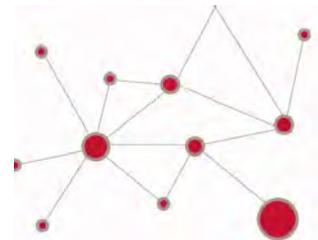
Merci de votre attention



#1jeune1solution



CAP EMPLOI LOT-ET-GARONNE
Handicap, recrutement & maintien



Nous contacter

Emmanuelle LOCRET



Conseillère Emploi
réfèrente Apprentissage

elocret@mission-locale-agen.org
70, Bd Sylvain Dumon 47000 Agen
Tél. 06 30 87 02 80 - 05 47 26 94 90 / 88
Fax. 05 53 47 56 62



Marine LAFON



Conseillère Emploi
Territoires Confluent et Agenais

mlafon@mission-locale-agen.org
70, Bd Sylvain Dumon 47000 Agen
Tél. 06 18 27 09 16 - 05 47 26 94 88



Christine RICARD



Conseillère Emploi

criscard@mission-locale-agen.org
70, Bd Sylvain Dumon 47000 Agen
Tél. 07 77 20 11 08
Fax. 05 53 47 56 62



Carole HENRY

Conseillère Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent

ALBRET COMMUNAUTÉ

SERVICE ACTION SOCIALE - FRANCE SERVICES

10 place Aristide BRIAND, Centre Haussmann, 47600 NERAC
tel: 05 53 97 43 85 / 07 85 24 66 40



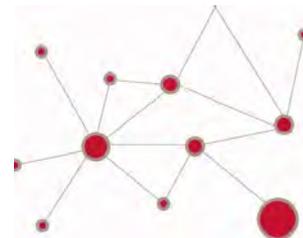
Stéphanie LUGAS

Coordinatrice
ERIP Agenais, Albret
et Confluent

slugas@mission-locale-agen.org
70, Bd Sylvain Dumon 47000 Agen
Tél. 05 47 26 94 92



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
s'allient ensemble pour votre territoire



Nous contacter

CAP EMPLOI LOT-ET-GARONNE

Anne LATROUITE

Déléguée aux Relations Extérieures et Partenariales

8 avenue de Lacapelette

47550 Boé

Tél 05 53 66 39 02

Portable : 0669200968

Courriel : service.employeurs@capemploi47.com

contact@capemploi47.com

CAP EMPLOI LOT-ET-GARONNE

Lucille FOURNIÉ

Conseillère Emploi Handicap et Compensation -
Mission alternance

8, avenue de Lacapelette

47550 Boé

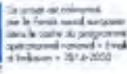
Tél : 05.53.66.39.02 - 06 83 83 17 68

contact@capemploi47.com

Isabelle YONNET

Chargée de mission Relation Entreprise
Service Économie, Emploi et Enseignement supérieur
Direction Économie et Aménagement du Territoire

Agglo' Emploi - Plan Local d'Insertion pour l'Emploi
70, boulevard Sylvain Dumon • 2^{ème} étage • 47000 AGEN
Tél. 05 53 98 73 17 • Fax, 05 53 48 25 05
isabelle.yonnet@agglo-agen.fr



Lucie DELMAS
Responsable de Pôle
Économie Tourisme

Pôle d'activités de la Confluence

282 Avenue de la Confluence

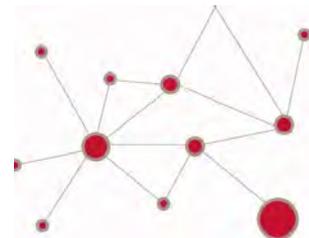
47160 DAMAZAN

Tél. : 07 85 61 74 71

N° Vert : 0805 38 38 47

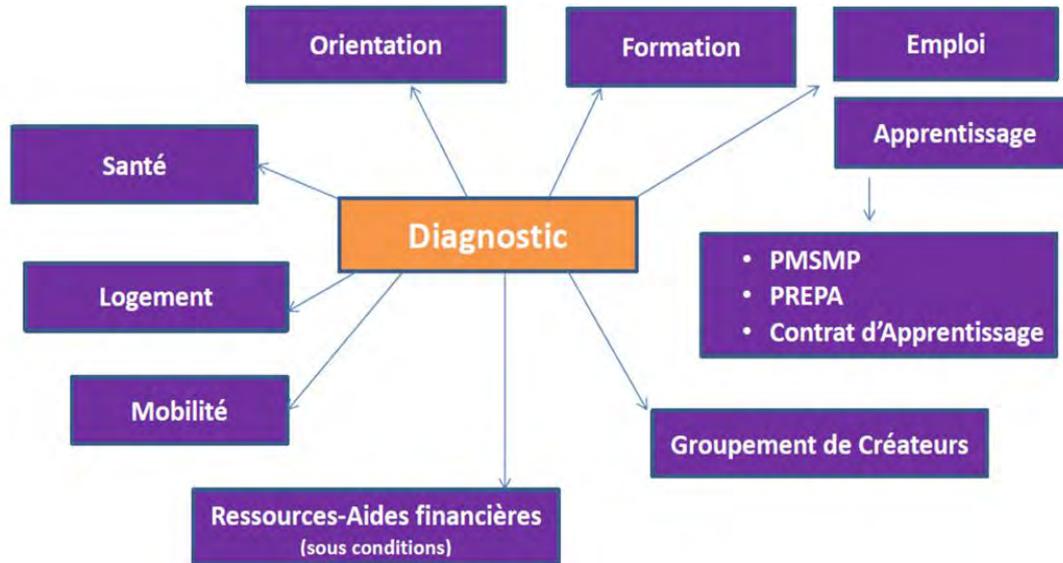
ldelmas@ccoconfluent.fr

www.economieconfluence.fr



L'accompagnement global de la Mission Locale

sur le territoire de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent



Le service Emploi de la Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent

Pour les jeunes : accompagnement dans la recherche d'emploi ou de contrats en alternance

- **Un espace numérique en libre accès ouvert tous les jours pour :**
 - réaliser, actualiser ou imprimer son CV
 - consulter des offres d'emploi et candidater en direct, site internet, réseaux sociaux
 - un téléphone pour contacter les employeurs
 - un animateur pour mettre les jeunes en relations sur des offres d'emploi, les aider dans leurs recherches et leurs candidatures
- **Un programme d'activités variées :**
 - ateliers thématiques (alternance, CV, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, contacter une entreprise par téléphone, cibler ses offres..)
 - visites d'entreprise, actions de recrutement, forums emploi, parrainage...

Pour votre entreprise :

Vous souhaitez recruter ? La Mission Locale vous propose des solutions et un accompagnement personnalisé des jeunes pour réussir leur intégration dans votre entreprise. Nos services sont totalement gratuits.





**Organisme de Placement Spécialisé,
favorise le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en
situation de HANDICAP.**

Mission de service public

• **2 Missions** : pour les **personnes en situation de handicap** et les **employeurs**



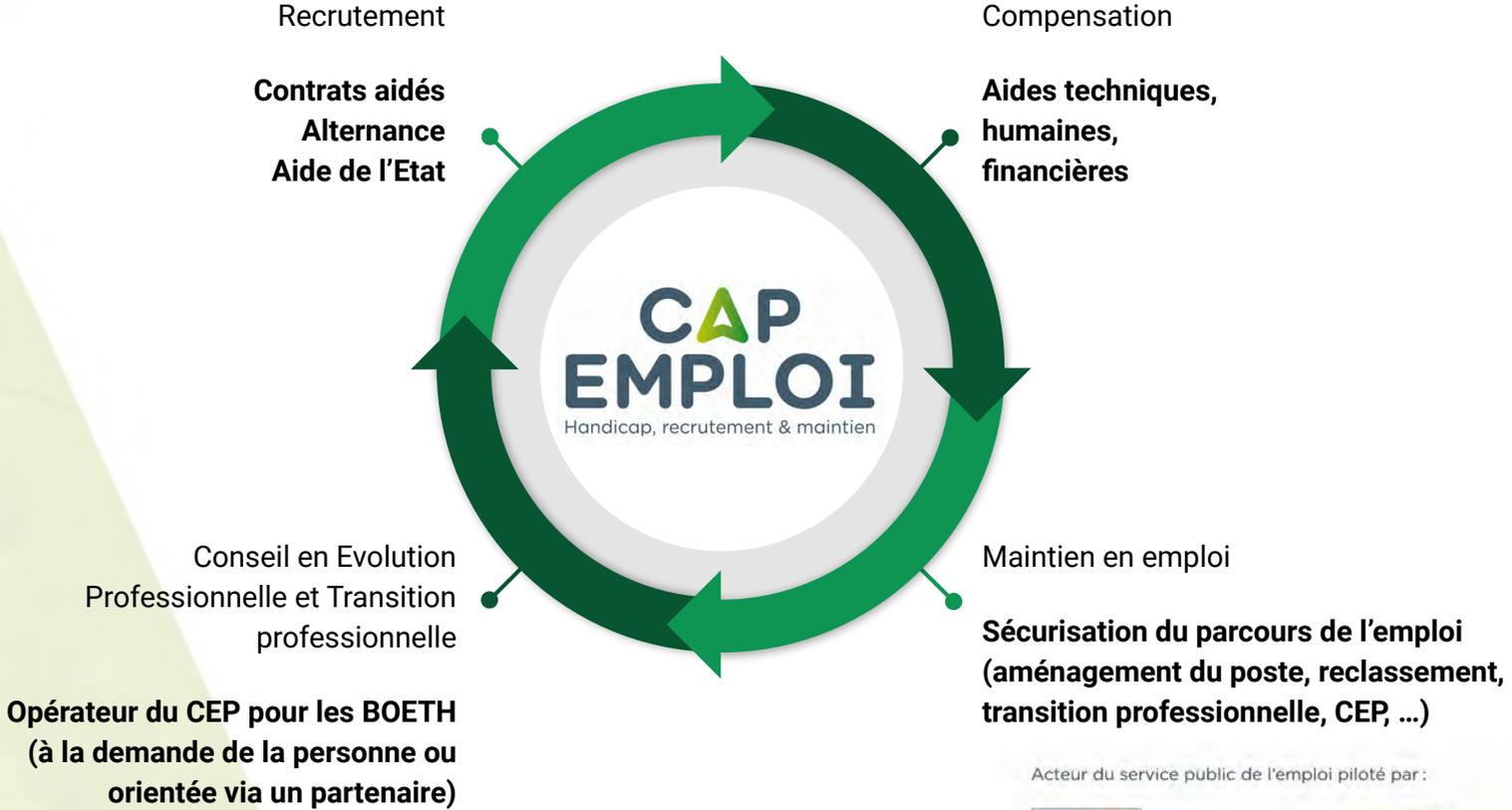
Accompagnement vers l'emploi



Accompagnement dans l'emploi

Acteur du service public de l'emploi piloté par :

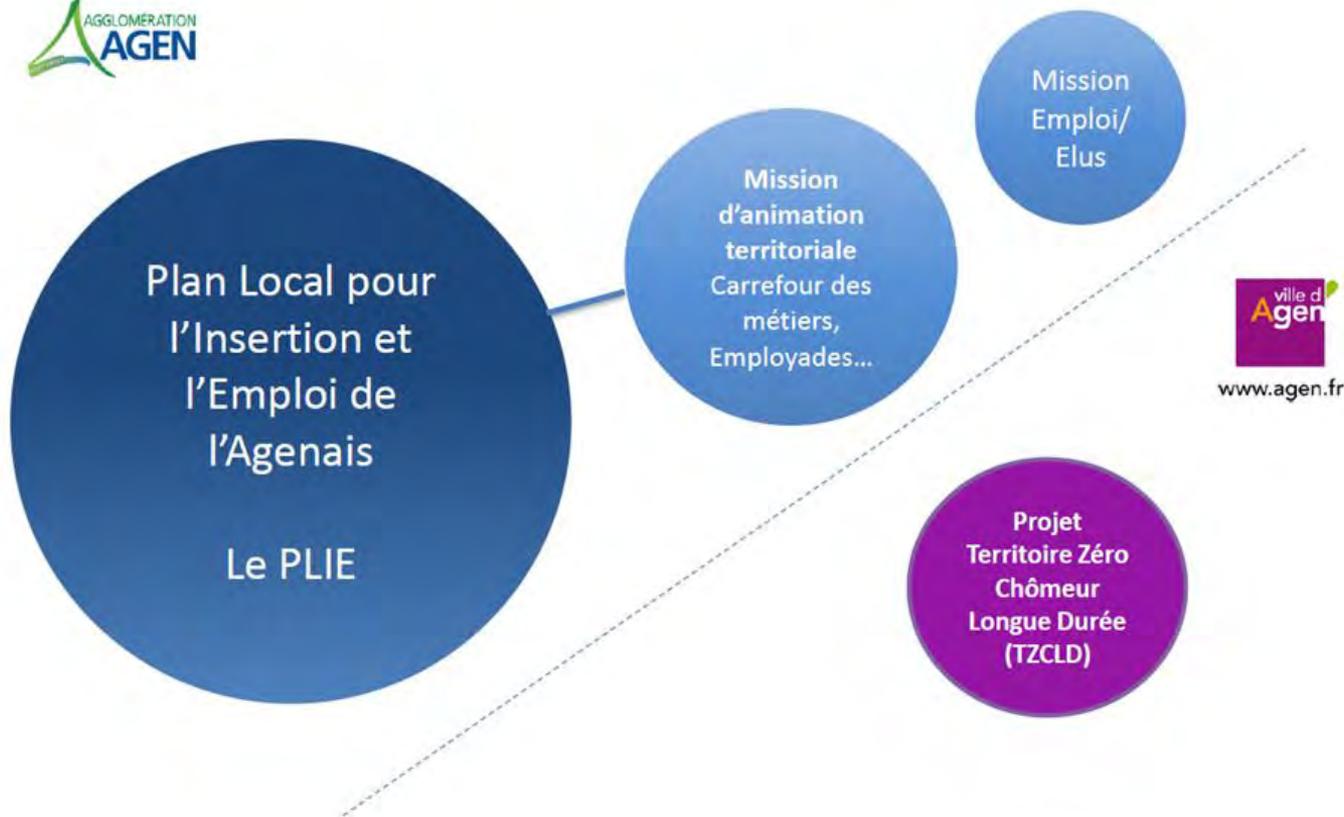




Acteur du service public de l'emploi piloté par :



L'Activité du service Agglo Emploi



Le PLIE en 2020

Territoire de l'Agglomération d'Agen

- 7 référents sur l'ensemble du territoire
- 534 participants accompagnés en 2020
- 183 nouvelles intégrations en 2020
- Un taux de sortie positive à 53,14%
 - 76 sorties positives
 - 54 sorties en emploi
 - 22 en formations qualifiantes





L'ERIP Agenais, Albret, Confluent

<https://www.cap-metiers.fr/sinformer-dans-un-erip>

L'Espace Régional d'Information de Proximité, ERIP, est un espace d'accueil, de première information, au service de tous, proposant des ressources sur les métiers, la formation, l'emploi, la création/reprise d'activité, le développement des compétences et le recrutement de salariés.

Ouvert à tout public : scolaires, apprentis, étudiants, jeunes sortis du système scolaire, demandeurs d'emploi, salariés, indépendants, enseignants, parents, chefs d'entreprise...

L'offre de service :

- Un accès libre à l'information.
- Un conseil personnalisé sur rendez-vous.
- Des ateliers collectifs « Aide aux choix professionnels », « La connaissance du territoire », « Accès à la formation et développement des compétences », et des ateliers thématiques.
- Un plan d'animation territorial : des événements, des actions et des permanences réalisées par les partenaires ou en partenariat avec l'ERIP.

Ces espaces sont organisés en réseau, pour mettre à disposition des services identiques sur toute la Région Nouvelle-Aquitaine. A l'origine mis en place sous l'impulsion de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine (ex-Aquitaine Cap Métiers), ils sont portés par des acteurs locaux (Missions locales, Maisons de l'emploi, CIO, Pôle emploi...), les ERIP (ex-EMA) sont financés par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Fonds Social Européen (FSE).

Sur l'Agenais, l'Albret et le Confluent, l'**ERIP est porté par la Mission Locale de l'Agenais de l'Albret et du Confluent**. Sont associés à ce projet : Le Département de Lot et Garonne, le CIO, PÔLE EMPLOI, CAP EMPLOI, le PLIE de l'Agenais, l'Agglomération d'Agen, Albret Communauté, la Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas.



L'emploi sur le territoire de la Communauté de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas

L' Espace régional d'information de proximité (ERIP)
du Confluent,
dans le cadre des permanences de la Mission Locale,
vous accueille sur rendez-vous les :

**Les mardis et vendredis après-midi
à PORT-STE-MARIE**
Centre Social - 1 Place Bandello

**Les lundis, jeudis et vendredis matin
à AIGUILLON**
Centre médico social - Cours Alsace-et-Lorraine

Contact : ISABELLE MARIE au 06.20.02.63.54



Le service économie de la
Communauté de communes
vous accueille au sein du
**Pôle d'activités de la
Confluence**
pour vous accompagner dans
vos projets et développements

0 805 38 38 47 Service & appel
gratuits

economieconfluence.fr

Terrains à vendre, Fiscalité avantageuse (ZRR), Accompagnement personnalisé,
Animation du réseau d'entreprises...

**UN ESPACE D'ACCUEIL, D'ORIENTATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LES USAGERS, VERS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**



Accompagnement
à la recherche
d'emploi

Accompagnement
à la formation
et au projet
professionnel

Accompagnement
aux démarches
administratives

Accompagnement
aux démarches en
ligne et utilisation
de l'ordinateur

**Espace
Numérique**

05 53 97 43 84

Mireia GONZALEZ
mgonzalez@albretcommunaute.fr

NERAC

Du LUNDI AU VENDREDI
9h-12h en libre accès
14h-17h sur rendez-vous

Ateliers en itinérance sur inscription



SANTÉ

Créer un compte, suivre vos paiements, faire une demande d'aide, régler une situation, mettre à jour vos droits santé.



SOCIAL

S'informer sur vos prestations, suivre vos paiements, faire une simulation des aides et signaler un changement de situation. Suivre vos dossiers.



EMPLOI & FORMATION

Techniques de Recherche d'Emploi, et accompagnement dans son projet professionnel et de formation. Consulter des offres d'emploi.



LOGEMENT

Etre mis en relation avec des organismes compétents et être accompagné dans vos problématiques. Faire une simulation des aides.



IMPOTS

Etre mis en relation avec les services concernés et être informé.



RETRAITE

S'informer sur les démarches à suivre pour constituer le dossier, obtenir un relevé de carrière, une attestation de paiement.



ENERGIE

S'informer sur vos factures énergétiques, suivre vos contrats.

Mission Locale

05 53 97 43 85
07 85 24 66 40

Carole HENRY
chenry@mission-locale-agen.org



NERAC

LUNDI AU VENDREDI
9h-12h en libre accès
14h-17h sur rendez-vous

MEZIN

MARDI 14h-17h - Place A.Fallières
sur rendez-vous

LAVARDAC

JEUDI 14h-17h
maison des asso - sur rendez-vous

+ VENDREDI 9h-12h sur demande sur le lieu de permanence

Espace Emploi

05 53 97 54 86
07 72 66 66 04

Nathalie MAZAT
nmazat@albretcommunaute.fr

NERAC

Du LUNDI AU VENDREDI
9h-12h en libre accès
14h-17h sur rendez-vous

LAVARDAC

LUNDI 14h-17h - maison des asso
sur rendez-vous

MEZIN

MERCREDI 14h-17h - Place A.Fallières
sur rendez-vous

+ VENDREDI 9h-12h sur demande sur le lieu de permanence

**Espace
Administration**

Désirée TAZE
05 53 97 43 89
dtaze@albretcommunaute.fr
Majorie CHUINARD
05 53 97 79 92
mchuinard@albretcommunaute.fr

NERAC

Du LUNDI AU VENDREDI
9h-12h en libre accès
14h-17h sur rendez-vous

LAVARDAC

LUNDI 9h-12h - maison des asso

SOS

MARDI 9h-12h - mairie

BUZET/BAISE

MERCREDI 9h-12h - mairie

MEZIN

JEUDI 9h-12h - Place A.Fallières

+ VENDREDI 9h-12h sur demande sur le lieu de permanence



pôle emploi



ALLOCATIONS FAMILIALES



Assurance Maladie



Assurance Retraite



santé famille retraite services



FINANCES PUBLIQUES



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



mission locale



MDPH47



Fepem



LA POSTE

Pour que mon déplacement soit efficace



N'oubliez pas d'apporter

- La carte d'identité en cours de validité
- La carte vitale
- L'attestation de sécurité sociale
- Le numéro d'identifiant Pôle Emploi, CAF
- Les derniers avis d'imposition
- Le RIB
- Le CV
- L'adresse mail
- Les 3 derniers bulletins de salaire

N'HESITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR EN SAVOIR PLUS AVANT DE VOUS DEPLACER



France Services

Prêchez de vous ou quotidien



SERVICE ACTION SOCIALE
Centre Haussmann
10 place Aristide Briand
47600 NERAC

franceservices@albretcommunaute.fr



France services

Liberté
Égalité
Fraternité



NÉRAC
LAVARDAC
SOS
BUZET s/BAISE
MÉZIN